106526 - Tenir compte de l’état des personnes âgées et consorts lors de l’accomplissement des prières surérogatoires nocturnes du Ramadan

question

L’imam doit-il tenir compte de l’état des personnes âgées et consorts lors de l’accomplissement des prières surérogatoires nocturnes du Ramadan?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce comportement est exigédans toutes les prières obligatoires et surérogatoires, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Que celui d’entre vous qui dirige la prière pour les autres allège sa prière car il a derrière lui des personnes faibles , de tout jeunes et des gens pressés. L’imam doit effectivement tenir compte de l’état des fidèles qui prient derrière lui et les traite doucement dans les prières nocturnes du Ramadan, notamment au cours des dix dernières nuits de ce mois. Les fidèles ne sont pas àloger àla même enseigne, d’oùla nécessitéde tenir compte de leurs conditions et les encourager àassister aux prières. Quand l’imam prolonge ses prières, cela leur devient pénible et les empêche de le rejoindre. Or il doit faire en sorte à les attirer et leur donner l’envie de venir prier àla mosquée. Il peut le faire en abrégeant ses prières. Une prière marquée par la révérence et le calme, fût -elle courte l’emporte sur une porte qui ne se déroule dans la paresse et le manque de révérence. »